

**MUTUALIZE CORPORATION**  
Société anonyme au capital de 2 433 992,40 Euros  
79/81, rue du Faubourg Poissonnière - 75009 - PARIS  
482 899 002 RCS PARIS

---

Paris, le 29 Mai 2015

Madame, Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous convoquer à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire de notre Société qui se tiendra le **25 JUIN 2015 à 9H00**, au **236 bis Rue de Tolbiac 75013 Paris** à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

**A CARACTERE ORDINAIRE**

- 1° Rapport de gestion du Conseil d'administration ; rapport complémentaire du Conseil d'Administration sur l'utilisation des délégations reçues en matière d'augmentation de capital ;*
- 2° Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014 ; rapport complémentaire du Commissaire aux Comptes sur l'utilisation par le Conseil d'Administration des délégations reçues en matière d'augmentation de capital ;*
- 3° Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2014 et quitus aux administrateurs ;*
- 4° Affectation du résultat ;*
- 5° Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L 225-38 et suivants du Code de commerce ; approbation de ces conventions ;*
- 6° Pouvoirs pour les formalités ;*
- 7° Questions diverses.*

**A CARACTERE EXTRAORDINAIRE**

- 8° Décision à prendre dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-248 du Code de Commerce ;*
- 9° Rapport du Conseil d'Administration sur la ou les nouvelles augmentations de capital en numéraire ;*
- 10° Rapport du Commissaire aux comptes sur la suppression du droit préférentiel de souscription, pour la ou les augmentations de capital en numéraire ;*
- 11° Délégation de compétence au Conseil d'administration pour procéder à une ou plusieurs augmentations de capital ;*
- 12° Suppression du droit préférentiel de souscription au bénéfice d'investisseurs institutionnels ou qualifiés ou agissant dans le cadre de la loi TEPA, dans le cadre de cette délégation de compétence ;*
- 13° Augmentation de capital réservée aux salariés ;*
- 14° Pouvoirs pour les formalités ;*
- 15° Questions diverses.*

A défaut d'assister personnellement à l'assemblée, les actionnaires peuvent :

- soit remettre une procuration à un autre actionnaire ou à leur conjoint ou partenaire pacsé ;
- soit adresser à la Société une procuration sans indication de mandataire ;
- soit utiliser et faire parvenir à la Société un formulaire de vote par correspondance.

A cet effet, nous joignons à la présente convocation un document unique de vote par correspondance ou par procuration, et ses documents d'accompagnement.

Nous vous invitons à vous reporter aux instructions figurant sur le document unique de vote par correspondance ou procuration, notamment quant aux conditions d'utilisation et de retour de ce document.

Les actionnaires ont la faculté de poser des questions écrites adressées au conseil d'administration et auxquelles il sera répondu lors de l'assemblée, dans les conditions prévues par la loi et les statuts de la société, et qui pourront être envoyées à l'adresse électronique suivante « [assembleegenerale@mutualizecorp.com](mailto:assembleegenerale@mutualizecorp.com) » au plus tard le quatrième jour ouvré précédant l'assemblée générale.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Conseil d'Administration